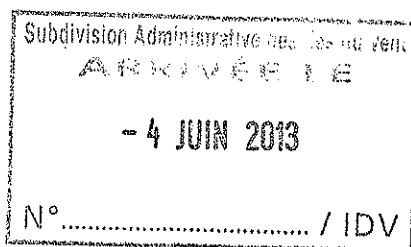


Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°40/2013
DU 28 MAI 2013**

*Créant les concessions
funéraires au cimetière
communal de Pirae et
déterminant leur
classification, leurs conditions
d'octroi ainsi que les tarifs
applicables*

L'an deux mille treize, le vingt huit du mois de mai à huit heures cinquante,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Yvette LICHTLE et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour remplir
cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :

21 mai 2013

Date d'affichage :

21 mai 2013

Résultats des votes

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

Le 31 mai 2013

Affichage de la présente
délibération le :

- 6 JUIN 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane		X	Audrey DU SOUICH
11	TEANOTOGA Hinano		X	Yvette LICHTLE
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANÉPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	Christiane TICCHI
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo		X	Wilfred POMARE
20			13	4

DELIBERATION N°40/2013 DU 28 MAI 2013

Modifiant la délibération n°37/2011 du 1^{er} juin 2011 créant les concessions funéraires au cimetière communal de Pirae et déterminant leur classification, leurs conditions d'octroi ainsi que les tarifs applicables.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2223-1 et L 2223-15 ;
La délibération n°37/2011 du 1^{er} juin 2011 créant les concessions funéraires au cimetière communal de Pirae et déterminant leur classification, leurs conditions d'octroi ainsi que les tarifs applicables ;
- VU La délibération n°38/2011 du 1^{er} juin 2011 fixant les tarifs des diverses opérations funéraires du cimetière communal de Pirae ;
- VU L'arrêté n°433/2010 du 25 octobre 2010 approuvant les dispositions du règlement intérieur du cimetière communal de Pirae ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mai 2013

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	24
POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOpte :

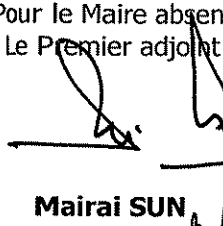
Article 1^{er} : Le tableau de l'article 7 de la délibération n°37/2011 du 1^{er} juin 2011 créant les concessions funéraires au cimetière communal de Pirae et déterminant leur classification, leurs conditions d'octroi ainsi que les tarifs applicables, est remplacé par le tableau suivant :

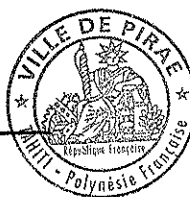
	Concession temporaire	Concession perpétuelle	
2 - 3 m2	10 000 F/m2	15 000 F/ m2	Frais supplémentaires d'enregistrement : 5 000 Fcfp pour les concessions perpétuelles
3 - 9 m2	15 000 F/m2	20 000 F/m2	
Enfeu	30 000 F/unité (7 ans)	150 000 F/ unité	

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN



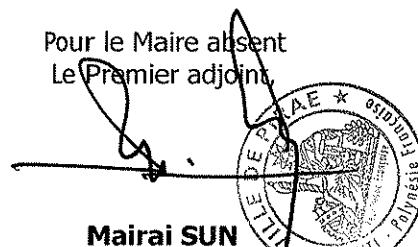
Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

04 JUIN 2013

Le.....

et publication du **06 JUIN 2013**

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN

